



## Communiqué de presse – En dehors de la séance boursière – Information réglementée\*

Bruxelles/Ljubljana - 28 décembre 2012

### **KBC conclut un accord avec la République de Slovénie sur la cession de sa participation restante de 22% dans NLB**

#### **Les désinvestissements restants suivent leur cours**

***Le groupe KBC et la République de Slovénie hier ont conclu un accord par lequel KBC cède sa participation restante de 22% dans NLB à la République de Slovénie pour un montant total de 2 765 282 euros, soit 1 euro par action. KBC se désengage ainsi entièrement de NLB, en accord avec le plan stratégique convenu avec la Commission européenne en novembre 2009, dans lequel KBC réaffirmait son intention de céder sa participation non stratégique dans NLB.***

***Le lundi 24 décembre, KBC avait annoncé le désinvestissement de sa filiale bancaire russe Absolut Bank, cédée à un groupe d'entreprises russes représentant les réserves de capital pension du fonds de pension privé russe Blagosostoyanie. La transaction - conclue pour un montant total de 0,3 milliard d'euros et incluant le remboursement de la totalité du funding de KBC dans Absolut Bank à hauteur de 0,7 milliard d'euros - permettra de libérer environ 0,3 milliard d'euros de capital pour KBC, essentiellement par la réduction des actifs pondérés par le risque de 2 milliard d'euros, ce qui améliorera en définitive le ratio tier 1 de KBC de quelque 0,4%.***

***En ce qui concerne trois de ses autres dossiers de désinvestissement en cours, notamment Banque Diamantaire Anversoise (Belgique), KBC Banka (Serbie) et KBC Deutschland (Allemagne), KBC poursuit les négociations avec un nombre de parties intéressées, tandis que Kredyt Bank (Pologne) est engagée dans le processus de fusion avec BZ WBK. Pour tous ces dossiers, KBC entretient également un dialogue ouvert et constructif avec la Commission européenne.***

La République de Slovénie a décidé de racheter la participation de KBC dans NLB afin de contrôler le processus de recherche de nouveaux actionnaires à long terme pour NLB, conformément aux décisions prises par les autorités slovènes compétentes. La transaction d'aujourd'hui a une incidence négative de -0,1 milliard d'euros sur le bénéfice de KBC, qui se reflétera dans ses résultats du 4Tr2012. L'impact sur le capital de KBC est négligeable.

Les membres du Conseil d'administration de NLB représentant KBC, John Hollows et Riet Docx, et un membre du Comité de direction représentant KBC, Guy Snoeks, ont démissionné de leur poste auprès de NLB, avec effet au 31 décembre 2012.

Sous réserve de l'approbation de l'organe de surveillance de la concurrence slovène, l'accord devrait être finalisé début 2013.

KBC continuera d'entretenir un dialogue franc et constructif avec la Commission européenne. À cette fin, KBC et la Commission se sont entendus sur la signature de certains désinvestissements restants (Banque Diamantaire Anversoise, KBC Bank Deutschland, la participation dans Kredyt Bank et KBC Banka d'ici fin 2012).

**Johan Thijs, CEO de KBC Groupe** a commenté ainsi : « *En ce qui concerne Kredyt Bank et consécutivement à la récente approbation, le 4 décembre 2012, de la fusion avec BZ WBK par l'organe de régulation polonais KNF, la Commission européenne a décidé de prolonger le délai du processus de désinvestissement, qui suit dès lors son cours. Le processus de désinvestissement de KBC Banka*

*(Serbie) est aussi déjà bien engagé et des négociations sont en cours avec plusieurs parties intéressées. Pour cette raison, la Commission a décidé de prolonger le délai imposé à KBC pour finaliser le processus, moyennant la prolongation de certaines règles de gouverne. En principe et en règle générale, KBC ne divulgue pas d'autres détails sur ces dossiers afin de ne pas compromettre le processus de désinvestissement.*

*Les turbulences qui agitent actuellement les marchés financiers ont compliqué l'acquisition de la Banque Diamantaire Anversoise et de KBC Bank Deutschland par un investisseur stratégique externe. Néanmoins, plusieurs parties restent intéressées par l'acquisition de ces deux entités. Par conséquent, KBC continuera d'explorer d'autres possibilités de désinvestissement, en étroite collaboration avec un Divestiture Trustee (mandataire chargé de la cession), comme prévu dans l'accord conclu avec la Commission européenne. »*

Mandaté par la Commission européenne, le Divestiture Trustee a pour mission de poursuivre le processus de désinvestissement au-delà des délais imposés à KBC et, en tant que tel, de saisir les opportunités futures éventuelles sur le marché, dans l'intérêt de la Banque Diamantaire Anversoise et de KBC Bank Deutschland et de leurs stakeholders respectifs. Entre-temps, les deux entités en question conservent le soutien de KBC, et poursuivent pleinement leurs activités commerciales au service de leurs clients, qui pourront continuer à compter sur le service de qualité auquel ils sont habitués.

## **À propos de NLB**

En 2002, lorsque KBC (Bank) avait acquis une participation minoritaire de 34% dans NLB Bank (Slovénie), elle s'était officiellement engagée, dans la convention d'actionnaire, à ne pas accroître sa participation avant fin 2005. En 2006 de nettes divergences d'opinion sont toutefois apparues entre NLB et ses autres actionnaires importants concernant les projets à long terme pour NLB et le rôle futur que KBC y jouerait. La même année, KBC a par conséquent décidé de réexaminer son investissement dans NLB Bank et de limiter sa responsabilité à l'égard de la banque slovène à celle d'un simple investisseur financier. Sur le long terme, KBC n'envisageait pas de confiner son rôle à celui d'un actionnaire minoritaire de NLB Bank, sans réel pouvoir de décision dans la gestion opérationnelle de NLB. En 2009, dans le cadre de son plan stratégique convenu avec la Commission européenne, KBC a dès lors décidé de désinvestir sa participation dans NLB.

KBC détenait encore 22% de NLB, le reste des actions étant, directement ou indirectement, aux mains de la République de Slovénie et de plusieurs petits actionnaires. En juin 2012, le parlement slovène avait décidé de conférer au gouvernement les pleins pouvoirs pour trouver des partenaires à long terme pour NLB. Depuis lors, le gouvernement a proposé diverses mesures qui, si elles entrent en vigueur, favoriseront une accélération du processus de sortie de crise de l'économie slovène et renforceront l'attrait des investissements dans le secteur bancaire slovène. NLB étant une banque systémique importante pour le pays, la République de Slovénie a évidemment tout intérêt à contrôler le processus de recherche de nouveaux actionnaires à long terme. Le gouvernement a donc accepté la proposition de racheter les parts de NLB détenues par KBC.

Première banque de Slovénie, NLB possède aussi d'importantes succursales retail en Macédoine et au Kosovo.

## **Pour tout complément d'information, veuillez contacter :**

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe.  
Tél.: +32 2 429 40 51, courriel: [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe  
Tél. : +32 2 429 85 45 - E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

**KBC Groupe SA**  
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht:  
directeur  
Communication Groupe et  
Service Presse / Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

**\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.**

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Suivez nous   
[www.twitter.com/kbc\\_group](http://www.twitter.com/kbc_group)